



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA
CONSOMMATION HUMAINE



Délégation Territoriale
de l'Aube
Service Santé-Environnement

Troyes le 11 août 2025

COPE D'AIX- VILLEMAUR- PALIS

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE AIX-VILLEMAUR-PALIS
Mairie
10160 AIX-VILLEMAUR-PALIS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du contrôle sanitaire prévu par arrêté préfectoral

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00110568		
Unité de gestion		0073	COPE D'AIX- VILLEMAUR- PALIS	
Installation	UDI	000176	AIX EN OTHE RESEAU LES BORDES RESEAL	Prélevé le : mercredi 06 août 2025 à 10h20
Point de surveillance	S	0000002148	RESEAU HAMEAU DE LA VOVE	par : ADRIEN ELIE
Localisation exacte		CUISINE 1 ROUTE DE VILLEMIRON		Type visite : DDIS
Commune			AIX-VILLEMAUR-PALIS	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00110568)

Compte tenu des paramètres contrôlés, cette eau est conforme aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, définies par l'arrêté du 11 janvier 2007, pour l'ensemble des paramètres mesurés. Il est à noter que la teneur en nitrates est élevée mais conforme égal e à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. Il convient de maintenir une surveillance particulière de ce paramètre.

Pour la directrice territoriale de l'Aube,
L'ingénieur d'études sanitaires,

Philippe ANTOINE

